

M. IRWIN: Vous demandez, honorable sénateur, s'il serait possible de songer à apporter un amendement en vue d'exempter de l'article ou de la modification que nous avons étudiée les personnes détenant un contrat prévoyant des redevances, lorsque ce contrat a été signé avant la date du budget?

Le sénateur BOUFFARD: C'est cela. Également, dans le cas où le contrat prévoit des versements en espèces.

M. IRWIN: Cette modification a trait aux redevances et autres paiements du même genre.

Le PRÉSIDENT: Je ne demanderai donc pas ce soir si l'on peut faire rapport du bill sans amendement. Nous pourrons trancher la question demain matin, lorsque M. Irwin nous aura fourni les réponses aux questions posées, sujet qui pourra, au besoin, faire l'objet d'un débat.

Le sénateur LANG: Qu'advient-il des autres résolutions budgétaires relatives aux allocations pour la maîtrise de la pollution et à d'autres sujets de ce genre?

M. IRWIN: Il ne s'agit pas de résolutions budgétaires, au sens stricte. Ce sont des annonces faites lors de l'exposé budgétaire. On a alors annoncé que les règlements de l'impôt sur le revenu seraient modifiés de façon à prévoir des allocations accélérées quant au coût en capital relativement aux propriétés acquises aux fins mentionnées.

Le sénateur HUGESSEN: Aucune mesure législative n'est requise pour donner suite à cette annonce?

M. IRWIN: Non.

Le sénateur LANG: Qu'advient-il de la mesure régissant les dépenses affectées à la recherche et à d'autres initiatives de ce genre?

M. IRWIN: Il faudra une mesure législative pour autoriser les subventions, mais je ne saurais dire à quelle étape elle est rendue à ce moment-ci. Sauf erreur, on a annoncé que cette mesure n'entrerait en vigueur qu'en 1966.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons maintenant jusqu'à 9 h. 30, demain matin.
(Le Comité s'ajourne.)